



FRESSINFO spécial été

EDITORI@L



Mesdames, Messieurs,

Avec le retour (enfin) du soleil se profilent à l'horizon les vacances. Très attendues par nos jeunes, mais aussi

beaucoup de monde !

Comme vous avez pu le constater nos deux premiers dossiers, la rénovation de la salle Georges Delépine, et les travaux de voirie pour la sécurisation et l'embellissement de notre village et au stade Firmin Caron avec l'aménagement d'un parking digne de ce nom, sont terminés.

A la satisfaction générale.

D'autres vont bientôt commencer mais beaucoup plus pointus à mettre en œuvre. A commencer donc par la réhabilitation des friches derrière la mairie. Véritable verue dans le paysage et l'environnement du cœur du village et de la salle municipale. Comme vous pourrez le lire nous avons déjà réfléchi à cette réhabilitation et obtenu un premier financement.

Mais il en faudra d'autres encore.

Bonnes vacances à tous.

Claude Vergeot

Avenant à la signature TEPCV

L'objectif de la municipalité est de réfléchir au devenir de son patrimoine communal, notamment par la réhabilitation des bâtiments attenants à la mairie. Ces derniers présentent un intérêt patrimonial de par leur mode de construction, la typologie des matériaux utilisés, et leur histoire.

Il s'agit aussi de proposer une réhabilitation qui répond à la programmation communale et un aménagement global cohérent avec l'OAP du PLUI.

En outre Le village jouit par ailleurs d'une vie associative riche (club de football, société musicale et théâtrale, une association de gestion du patrimoine, un club d'aînés, un comité d'anciens combattants, etc.). Il possède encore son école avec cantine et garderie dans le cadre d'un regroupement pédagogique concentré avec les villages de Planques et Sains-lez-Fressin.

Il s'agirait donc de la rénovation et la construction d'une cantine scolaire, salles polyvalentes, multi-activités, en Maison des associations, voire Maison des services, une annexe de la Médiathèque de Fruges.

Avec également la suppression de deux points noirs" **énergivores et inesthétiques** :

- salle de répétition de la Musique de Fressin et de l'école intercommunale de musique (en fait un ancien garage qui n'est pas isolé)

- de la salle du Foyer Rural (ancien 1000 clubs des jeunes des années 1968), qui abrite une bibliothèque, un atelier d'arts, une salle de remise en forme, un local de travail en commun de l'association des Amis du Patrimoine, les ateliers itinérants du Jardin des mômes....

Avec donc la création d'une nouvelle cantine (actuellement dans un local vétuste, manquant d'hygiène), d'une garderie et une salle pour les activités périscolaires (NAP's)

Il s'agirait d'une rénovation en BBC (bâtiment basse consommation) en haute qualité environnementale avec

notamment des panneaux solaires au sol pour la production de chauffage en liaison avec les autres bâtiments communaux (mairie, salle Delépine).

Votre maire a signé dernièrement un avenant à la convention des Territoires à énergie positive pour la croissance verte avec Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement....



La fin des travaux des RD 154 et 155

Les travaux de sécurisation et d'embellissement sont quasiment terminés.

Le présent projet a pour objet, l'aménagement sécuritaire sur la RD 154. Cet aménagement se traduit par la mise en place d'un trottoir depuis la résidence Lombardie jusque l'arrêt de bus afin de sécuriser l'accès de celui-ci et permettra aux enfants de la commune de se rendre en sécurité et avec sérénité à l'arrêt de bus. Ce paramètre a amené la commune à lancer un programme de travaux visant à améliorer également le cadre de vie des riverains et usagers de la RD 154 avec la mise en place d'un ensemble bordures/caniveaux en rive de voirie côté trottoir - l'aménagement de traverse piétonne au niveau de l'arrêt de bus et du lotissement Lombardie - la création d'un trottoir de 1.40m de large - la mise en œuvre d'une haie le long du trottoir (environ 1/3 de la longueur du trottoir). Mais aussi au satde Firmin Caron avec là aussi, la mise en place d'un trottoir, de borduration pour délimiter le trottoir permettra également d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales. Tous les accès de jour des propriétés privées ont été traités en enrobés noirs. La sortie du stade sera sécurisée en arrachant la haie afin de dégager la visibilité de part et d'autre de l'entrée. Pour sécuriser le site, une clôture en panneau rigide sera posée en biseau à 45° de chaque côté du portail, et le trottoir sera aménagé localement de ce côté de la voirie. Et enfin rue du Marais avec la mise en place d'une bordure-caniveau et d'un caniveau afin d'évacuer les eaux vers le réseau eaux pluviales existant et de sécuriser la sortie des véhicules de la rue du Marais sur la route départementale 155. Ces travaux permettront d'évacuer les eaux stagnantes sur la chaussée, et éviter tout risque d'accident lors des grosses intempéries.





Des bordures de trottoirs ont été coulées sur place.



La pose d'enrobé.



L'UNION SPORTIVE CREQUY-PLANQUETTE



Depuis la dernière saison, le football se conjugue aussi au féminin à l'Union sportive Créquy-Planquette (USCP). Pour leur première saison elles sont 22 licenciées, jeunes filles et jeunes femmes, qui allient à la fois le charme et la beauté. Mais aussi du caractère et une motivation sans faille. En plein hiver elles étaient toujours une douzaine à l'entraînement.

Et il en faut car le football féminin s'apparente aussi à une galère. Peu d'équipes hormis dans les grands clubs et des déplacements interminables pour pouvoir assouvir sa passion et elles évoluent dans le District Artois, faute d'équipes suffisantes en Côte d'Opale. Mais après un début de saison galère et un championnat faussé par les remises hivernales, les féminines qui évoluent à 7, se sont éclatées lors de la 2^{ème} phase. Et à la grande satisfaction de leur entraîneur Morgan Hennion, elles terminent la compétition sur les chapeaux de roues.

Elles viennent de remporter leur quatrième victoire, pour autant de défaites, ce dimanche au détriment de Chocques par 5 à 3. Malgré un effectif pléthorique, l'entraîneur doit constamment se remettre en question pour former son équipe et jouer les alchimistes. Ainsi il ne peut disposer que de trois jeunes joueuses surclassées à chaque rencontre.

A ce titre il faut signaler que mercredi dernier trois lycéennes, Zoé Plumecoq, Emma Jennequin et sa cousine Camille Jennequin, se sont qualifiées avec le lycée Chatelet de Saint-Pol-sur-Ternoise, pour la finale nationale cadette UNSS qui se déroulera dans le Jura. Il doit tenir compte aussi de l'absence, un dimanche sur deux, de quatre autres joueuses, professionnelles de santé. Et enfin il peut se targuer d'aligner la mère et la fille dans la même équipe : Dorothé Jennequin et sa fille Emma.

Comme on peut s'en douter l'ambiance est au beau fixe au sein de l'équipe surtout quand les mamans viennent soutenir leurs filles. Sans oublier les conjoints et les petits copains. La saison prochaine promet donc beaucoup avec un effectif très riche, notamment en jeunes joueuses. Et l'USCP, que préside Patrick Paquez, pourrait alors aligner deux équipes en championnat.

INFORMATIONS LOCALES

Comme déjà évoqué, Fressin a adhéré au dispositif « participation citoyenne » ou voisins vigilants. Une réception officielle s'est déroulée en sous-préfecture pour la signature de la convention avec les services de l'Etat représentés par Régis Elbez, sous-préfet, et le capitaine Sautière, commandant de la Compagnie d'Ecuires. Le dispositif permet d'impliquer la population à la sécurité de son environnement et de renforcer aussi le lien social. Cette nouvelle arme de lutte contre la délinquance, qui empoisonne quelquefois la vie de nos concitoyens, repose sur plusieurs personnes « référents », désignés par la Gendarmerie, et habitant différents quartiers de notre village. Les noms sont à votre disposition en mairie. Leur rôle consiste à signaler les comportements étranges ou inhabituels avec les forces de l'ordre avec qui les référents sont en contact réguliers. Et il suffit bien souvent d'un simple renseignement, comme la marque ou la couleur d'un véhicule, d'un numéro de plaque d'immatriculation, pour interpellier les auteurs de faits délictueux. Mais le moyen le plus dissuasif demeure « la caméra de surveillance » si elles sont disposées dans différents endroits stratégiques du territoire, selon les experts de la sécurité.



CHIEN PAS MECHANT MAIS QUI MORD !

Une nouvelle fois il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer ses animaux, et notamment les chiens, sur la voie publique sans être tenus en laisse. En effet nous recevons de nombreuses plaintes à ce sujet de personnes qui se plaignent d'être importunées voire poursuivies par des chiens lorsqu'elles se promènent. Comme déjà signalé si morsure :

Il est obligatoire de déclarer la morsure ans la mairie de votre commune de résidence pour information et éventuellement de porter plainte à la Gendarmerie.

Le chien devra passer une évaluation comportementale quelle que soit la race de l'animal, vacciné ou non, etc. auprès d'un vétérinaire. Soit trois visites sur 15 jours. L'évaluation devra être transmise ensuite à la mairie.

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » !

Une nouvelle fois nous renouvelons notre appel à votre civisme en ce qui concerne les haies qui débordent sur le domaine public. Surtout lorsqu'elles représentent un danger : croisements, intersections de routes, risques de chute, etc. Par mesure de sécurité les agriculteurs sont également tenus de procéder à la taille des haies en dehors des périodes légales.

PERMANENCE PENDANT LES CONGES
ANNUELS

Pendant la période du 20 juin 2016 au 08 juillet 2016, seules permanences des MARDIS et JEUDI de 17h à 19h00 seront assurées.

En cas d'urgence prière de contacter le maire ou ses adjoints

Merci de votre compréhension.

KERMESSE DU COMITE DES FÊTES

Le dimanche 3 juillet de 15h à 18h au stade Firmin Caron

CONCOURS PERMANENTS

Tirs à la carabine, javelots, fléchettes et tir au but.

Lots aux premiers.

Jeux pour enfants et promenades en calèches.

Buvette.

13èmes FOULEES FRESSINOISES OSTWIND-DELICES DES 7 VALLEES

Bulletin à retourner au Foyer Rural 17 rue du Marais 62140 FRESSIN avec le règlement à l'ordre du Foyer Rural et les documents demandés. Voir aussi : www.fressin.com (bulletin d'inscription à télécharger). Inscription, remise des dossards à partir de 14h, proclamation des résultats, tirage des deux tombolas, parking : salle Delépine, Grand-Rue. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols ou de détériorations. Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il appartient aux autres de s'assurer personnellement. Récompenses : même nombre Hommes et Femmes, non cumulables. Aux classements scratches 10 km, (10 premiers) et 5, 900 km (5 premiers). Récompenses également aux 1er(e)s de chaque catégorie. RECOMPENSES SPECIALES UNIQUEMENT POUR LES COUREURS PRE-INSCRITS AU 19 AOÛT. TEE SHIRT aux 150 premiers inscrits. DEUX TOMBOLAS, dont une sur les préinscrits. Renseignements et inscriptions 03 21 90 63 78 / 06 82 704 999 ; lesportif.com (sans frais supplémentaire) ou Foyerrural.fressin@orange.fr ; Site : www.fressin.com. Inscriptions : jeunes : Gratuit - 5, 900 km : 6 € - 10 km : 7 €. Plus 1€ le jour de l'épreuve. **Horaires** : 15h00 : débutants (0,700 km) ; 15h15 : poussins (2 km) ; 15h30 : benjamins (3 km) ; 16h : course 5,900 km minimes et après ; 17 h00 : course des 10 km cadets et après.



BULLETIN D'Engagement individuel

Nom : _____ **Prénom** : _____

Adresse : _____

_____ : **Code Postal** : _____

Ville : _____

Email : _____

Date de naissance : _____ **Catégorie** : _____ **Sexe** : F ou M (barrer mention inutile).

Distance (s): 0,700 km, 2 km, 3 km, 5, 900 km, 10 km (barrer mentions inutiles ; selon la catégorie d'âge).

Pour les licenciés : club : _____ numéro : _____ : joindre photocopie de la licence FFA ou Triathlon **Pour les non licenciés** : ou autre licence sportive, une copie du certificat médical datant de moins d'un an avec la mention de « non contre indication à la pratique de la course à pied ou d'athlétisme en compétition ».

Pour les enfants mineurs : Je soussigné(e) : Mme ou M. _____ autorise mon fils _____, ma fille : _____ à courir les _____ km. Je renonce à tout recours contre les organisateurs et les autorise à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Signature et date obligatoires : (du tuteur légal pour les mineurs)

A : _____ ; Le / /2016

[Je m'engage à prendre connaissance du règlement de l'épreuve sur le site :www.fressin.com.](http://www.fressin.com)

OSTWIND

Construisons ensemble l'éolien de demain